



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

10 novembre 2009

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Le 10 novembre 2009 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 4 novembre 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 35 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
Nombre de pouvoir : 1 (jusqu'à la délibération n° 2009-113)
Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2009-135)
37 (à partir de la délibération 2009-136)

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Gérard FROMM – M. Raymond CIRIO – Mme Renée PETELET (représentant M. Alain NICOLOSO) – Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) – M. Alain PROREL (représentant M. Maurice DUFOUR) – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Aurélie POYAU – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENAIRE (à partir de la délibération n° 2009-114) – M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Raymond COLOMB (représentant M. Thierry DUCURTIL) - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Néevache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine VALDENAIRE à M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2009-113)

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

REÇU LE
16 NOV. 2009
SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

DÉLIBÉRATION N° 2009-113 DU 10 NOV. 2009

Rapporteur : Monsieur le Président

OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES

Modification du Règlement intérieur : Redéfinition des commissions permanentes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L 5211-1 portant transposition des dispositions du chapitre Ier du titre II du livre 1er de la deuxième partie aux communautés de communes,

Vu les dispositions des articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de porter à six le nombre de commissions permanentes,

Considérant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, par délibération n°2009-016 du 30 mars 2009,

Vu la délibération 2008-010 du 30 juin 2008 portant modification du règlement intérieur,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 27 octobre 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

■ Approuve la modification de l'article 2-1 du règlement intérieur de la Communauté de Communes du Briançonnais tel qu'annexé à la présente.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain FARDELLA



Date dépôt S.P. :

13 NOV. 2009

Date affichage :

17 NOV. 2009